



YCF TOUR 2010

MOTO-CLUB
CASTELROUSSIN
Domaine des tourneix

19/20 JUIN Chateauroux (36)

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Date de naissance : Age :

Participe au rassemblement pendant : 1 journée **20 €** SAMEDI OU DIMANCHE (Barrer mention inutile)
 2 jours **30 €** (samedi et dimanche)

L'YCF TOUR n'est en aucun cas une course. Le motoclub Castelroussin organise cet événement dans le but de vous faire découvrir diverses disciplines praticables en minimoto (voir règlement). Cet événement représente l'état d'esprit de la marque et de la minimoto : le plaisir de rouler en s'amusant.

Le soussigné :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement du « YCF TOUR 2010 », déclare en accepter les termes et s'engage à les respecter ;
- prends l'engagement de respecter toutes les décisions qui seront prises à son égard par l'organisateur et s'engage éviter tous comportements dangereux;
- reste responsable des accidents qui pourront lui survenir personnellement, et doit s'il le juge opportun contracter par lui-même à ce sujet les assurances nécessaires.
- ne peut en aucuns cas tenir responsable l'organisateur « moto-club Castelroussin » de tous incidents ou accidents qui pourrait lui survenir durant le week-end.

Fait à _____ le _____ 2010

Signature du participant ou des parents pour les mineurs

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

IMPORTANT :

Ce bulletin doit être impérativement accompagné d'un **chèque de 20 ou 30 euros** à l'ordre de **Moto Club Castelroussin**, **d'une enveloppe timbrée** pour la confirmation de l'engagement, **la photocopie de la pièce d'identité du participant**, **d'une autorisation parentale pour les mineurs**, **du règlement signé P1 et P2** et retourné à :

Ollivier Pommery
7, avenue Maréchal FOCH
18120 Massay
Tel 06.03.94.36.12

Tous les dossiers incomplets seront retournés à l'expéditeur. Les engagements seront clôturés dès que la capacité maximale de 200 places aura été atteinte.

REGLEMENT YCF TOUR 2010

CHATEAUROUX

Article 1 DATE: Samedi et dimanche 19 et 20 Juin 2010

Article 2 LIEU : terrain les Tourneix 36250 Saint Maur

Article 3 SESSION : Rassemblement de mini motos en pratique libre, pas de course, pas de championnat. Lors de cette session de l'YCF TOUR, les disciplines suivantes pourront être pratiquées: dirt bike, banderolé, glisse et superbike.

Article 4 ORGANISATEUR : Moto Club Castelroussin

Article 5 PARTICIPANTS : Les différentes catégories sont ouvertes aux personnes âgées de + 12 ans minimum, ou de 7 à 11 ans pour la catégorie KIDS. Les participants devront respecter le règlement établi par l'organisateur et signer la décharge établie pour cet événement.

Article 6 FORMAT DES SESSIONS :

Ce sont des séries de 20 minutes par session. Chaque participant aura une pause de 20 minutes entre chaque session. Chaque participant roulera 8 fois 20 min par jour et évoluera dans les 4 disciplines à savoir :

- le terrain dirt bike - le terrain banderolé - Le terrain glisse - le terrain superbike

Pour chaque session, le nombre maximum de participants admis sera de 25 personnes par groupe.

Les 200 participants seront divisés en 8 groupes de 25, principalement réunis par affinité pour garder les groupes venus ensemble et faire en sorte que les sessions soient conviviales. Une catégorie girl/kids sera constituée si le nombre de participants est assez important.

Article 7 ENGAGEMENTS :

La gestion des inscriptions sera faite à travers un formulaire dûment rempli par voie postale via ycf-riding.com suivi d'une confirmation à présenter sur place le jour de l'événement auprès de l'organisateur.

Seront retenus les participants ayant transmis leur engagement en bonne et due forme dans les délais les plus courts. La clôture des engagements se fera le jour du rassemblement si la capacité maximale n'a pas été atteinte, droit d'engagement non remboursable, passé ce délai l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription du participant.

Les participants devront envoyer leur demande d'engagement accompagnée du montant de l'inscription (30 € pour l'engagement de 2 jours et 20 € pour une journée) directement à l'adresse indiqué ci-dessous :

Pommery Ollivier, 7 avenue Maréchal FOCH 18120 massay tel 06.03.94.36.12

Les chèques sont à établir à l'ordre **de Moto Club Castelroussin**

Toute demande non conforme ne sera pas prise en considération. Les personnes inscrites, ne pouvant participer à l'événement devront nous prévenir par écrit et fournir un justificatif (certificat médical) pour être remboursé, au plus tard 72 heures avant le rassemblement, le cachet de la poste faisant foi.

Article 8 ACCUEIL PARTICIPANTS: L'accueil se fera à partir de 8h le samedi et dimanche matin. Possibilité de venir la veille.

Article 9 BRIEFING : Tous les participants devront assister au briefing le jour de l'événement.

Les mineurs devront y être accompagnés par leur représentant légal. Le briefing aura lieu à 9h 30 le samedi et dimanche matin.

Article 10 SECURITE : **Tout participant jugé dangereux se verra refuser l'accès au rassemblement sans aucun remboursement possible.** Il devra avoir une position conforme à la conduite moto, c'est à dire chevauchant sa machine. Toute position jugée dangereuse pour le participant et les autres sera passible d'exclusion de la session. Toute partie saillante, coupante, pointue devra être protégée d'une façon efficace. La moto devra être équipée d'un système de freinage adéquat, c'est-à-dire deux freins « tambours ou disques » fonctionnant correctement.

Le participant devra obligatoirement porter :

Des bottes ou des chaussures montantes protégeant au minimum les malléoles, un casque homologué INTEGRAL, des gants, des protections genouillères et coudières, un pantalon et maillot manche longue de types tout-terrain.

Ces différents points font l'objet d'une vérification lors du briefing. En cas de non respect, le participant se verra refuser l'accès aux diverses sessions proposées.

Article 11 ASSURANCES : le participant s'engage à être couvert par sa propre responsabilité civile pour participer à l'événement ainsi que de faire assurer son véhicule. L'organisateur le moto club Castelroussin ainsi que YCF ne peut être en aucun cas tenu responsable en cas d'accidents corporels ou matériels survenus sur la piste ou en cas de vol de son véhicule ou autres effets personnels.

*Signature du participant ou des parents pour les mineurs
Précédée de la mention « Lu et approuvé »*

**Règlement à retourner obligatoirement
signé avec votre engagement**